

QUI EST LE RÉFÉRENT SÛRETÉ ?

- Le référent-sûreté est un gendarme qui a bénéficié d'un **cycle de formation en sûreté et vidéoprotection**.
- Ses compétences en sûreté et **sa connaissance de la délinquance** lui permettent d'apporter une **expertise et des conseils pour sécuriser** les sites face à la malveillance et la menace terroriste.
- **200 Référents-sûreté** exercent en gendarmerie, présents dans chaque département et en outre mer.



**C'EST GRATUIT,
sans contrepartie et
sans obligation.**

Son intervention ne présente aucun caractère contractuel.



QUE FAIT LE RÉFÉRENT SÛRETÉ ?

- Il réalise des **consultations, diagnostics ou audits** de sûreté au profit des établissements publics ou privés et des particuliers.
- Il accompagne les collectivités territoriales dans la **mise en place de dispositifs de vidéoprotection**.

COMMENT SAISIR LE RÉFÉRENT SÛRETÉ ?

- Une **première prise de contact** informelle avec la brigade de gendarmerie permet de **définir le travail à réaliser**.
- Les **consultations sûreté** (conseils oraux) pourront être réalisées par un correspondant sûreté.
- Pour les travaux réalisés par le référent-sûreté (vidéoprotection, audit, diagnostic), **une demande écrite** est à adresser au groupement de gendarmerie départementale.
- Les demandes sont étudiées en fonction de **leur faisabilité** avec une évaluation du degré de priorité.